



# ALTISCORE MULTISUPPORTS

Comment dynamiser sur le long terme les rendements de votre épargne ?

**ALTISCORE MULTISUPPORTS** est un contrat d'assurance-vie sur 8 ans prorogable, vous donnant accès à une sélection de SICAV et FCP diversifiés sur les marchés financiers européens et internationaux, au fonds en euros ALTISCORE et à 3 profils d'investissement, permettant la constitution d'un capital variable exprimé en Unités de Compte et/ou d'un capital fixé en Euros.

## Vous disposez d'un choix de 11 supports, dont 3 profils d'investissement

Vous pouvez gérer librement votre épargne en choisissant parmi nos **11 supports d'investissement** disponibles. Vous pouvez aussi opter pour le profil de votre choix : **Prudent, Equilibre, Dynamique**, selon le niveau de risque souhaité.

Supports proposés :

Fonds ALTISCORE en euros
PROFIL PRUDENT : CNP Assur Prudent ( <i>part B</i> )
PROFIL EQUILIBRE : DEXIA Sélection Neutre ( <i>part C</i> )
PROFIL DYNAMIQUE : CNP Assur Dynamique ( <i>part B</i> )
CARMIGNAC Investissement ( <i>part E</i> )
NATIXIS Action Europe hors France
PALATINE EUROPE SMALL CAP
PALATINE MEDITERRANEA
ALLIANZ Valeurs durables ( <i>part R</i> )
UNI-HOCHE ( <i>part D</i> )
ALLIANZ Foncier

## Vous choisissez votre mode de versement

Vous pouvez opter pour des **versements libres** avec un minimum de 600 € par versement ou pour des **versements libres programmés** par prélèvement automatique :

- minimum 75 € par mois, 150 € pour les autres périodicités.

## Des frais de gestion calculés au plus juste

Les frais sur versement sont de **1% sur chaque versement**, quelque soit son montant.

Les frais de gestion financière sur encours (0,05% par mois pour les supports en unités de compte et 0,50% par an pour les fonds en euros) et d'arbitrage (0,5% avec un minimum de 30 € par opération) se situent parmi les plus bas du marché. **Les frais d'entrée de 25 €** sont perçus à l'adhésion.

Les frais de fonctionnement de l'association ARPAG-VIE sont de :

- sur l'épargne investie dans les supports "unités de compte" : 0,015% par an de l'épargne gérée (prélevés mensuellement), convertis en parts et/ou fractions de parts et prélevés sur le nombre de parts inscrit en fin de mois.
- sur l'épargne investie dans le fonds en euros : 0,015% par an de l'encours géré (prélevés annuellement).
- et de 0,015% par an du montant des provisions techniques constituées par GPM ASSURANCES S.A. pour faire face au versement de la rente. Ces frais sont prélevés au 31 décembre de chaque année.

## Vous avez la maîtrise totale de votre épargne

Vous pouvez la modifier à tout moment :

- changer de support ;
- changer la répartition entre les supports ;
- arrêter ou modifier la fréquence ou le montant des prélèvements automatiques ;
- effectuer des rachats (minimum 600 €). Attention : si ne vous souhaitez pas clôturer votre contrat, **vous devez laisser 600 € sur votre compte** ;
- opter pour des rachats programmés ou solliciter une avance dans les conditions prévues au contrat.

### Important :

- Le principe des contrats en unités de compte peut vous faire bénéficier de plus values, mais aussi vous faire subir les moins values enregistrées sur les supports financiers dans lesquels est investie votre épargne. La garantie de l'assureur ne porte donc que sur le nombre d'unités de compte inscrites à votre contrat et non sur leur valeur. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition des supports présentant un niveau différent d'exposition au risque. En tout état de cause, le résultat passé ne préjuge pas du résultat futur.
- Notre Conseil : une alimentation régulière de votre contrat par prélèvements automatiques vous permet de "lisser" la valeur d'achat de vos parts. Vous atténuez ainsi les effets de la fluctuation de valeur des actions sur le rendement de votre épargne.